

Café CCAM exceptionnel du SFCD



Nouvelle version de la CCAM et évolution
du ticket modérateur.



MARDI 4 AOÛT 2026
DE 8H30 À 9H30



EN
VISIOCONFÉRENCE



WEBINAIRE GRATUIT

Ouvert à tous les chirurgiens-dentistes
Adhérents SFCD et non adhérents

Inscription obligatoire



Événement animé exceptionnellement
par les Docteurs :

- **Marie Brasset** référente CCAM
- **Nathalie Delphin** présidente SFCD

Prise en charge des soins et actes dentaires



1

Aujourd'hui

++ ++
++ ++
++ ++

2

Réforme envisagée

3

Conséquence



Organisation et répartition de la prise en charge des soins et actes dentaires

Aujourd'hui, l'Assurance Maladie Obligatoire rembourse 60% de la base de remboursement des actes de soins bucco-dentaires et le ticket modérateur (TM) est donc de 40%.

Ce ticket modérateur, à la charge du patient, est pris en charge par la complémentaire santé si le patient en a une.

Le reste des honoraires, soit le complément de la base de remboursement, est à la charge du patient et peut être pris en charge, en fonction de son contrat, par la complémentaire si le patient en a une

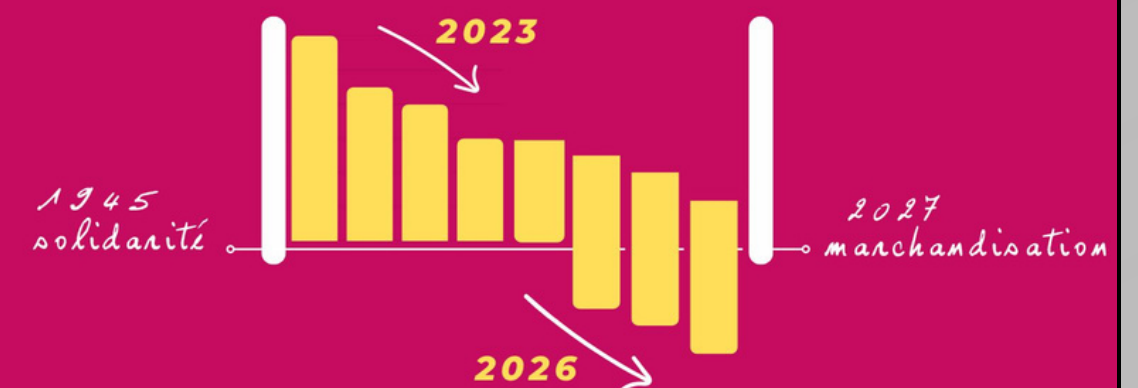
A noter : l'assurance maladie complémentaire (AMC), qui constitue un deuxième étage de couverture après l'assurance maladie obligatoire (AMO), couvre 96 % de la population.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baisse de la prise en charge de l'Assurance Maladie



un nouveau pas vers la financiarisation des soins dentaires





Organisation et répartition de la prise en charge des soins et actes dentaires

Avec la réforme annoncée par le gouvernement en juillet 2026,

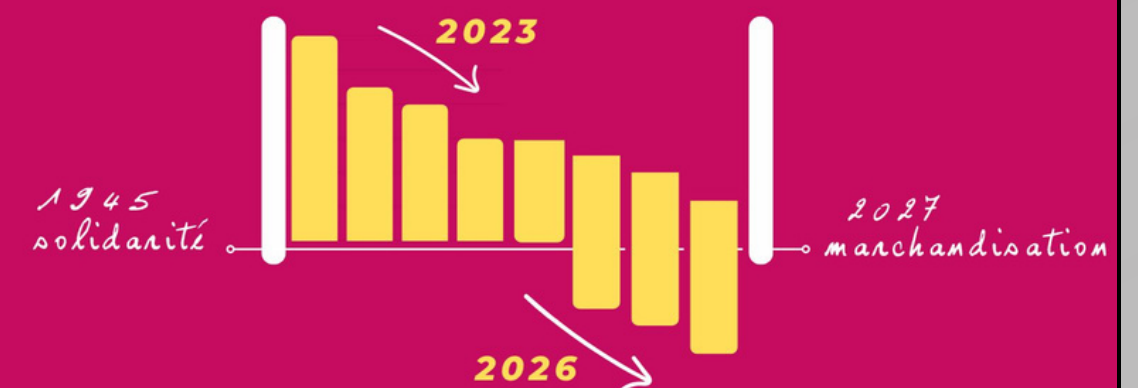
l'Assurance Maladie Obligatoire rembourserait 50% du tarif des actes de soins bucco-dentaires et le ticket modérateur (TM) serait donc de 50%.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baisse de la prise en charge de l'Assurance Maladie



un nouveau pas vers la financiarisation des soins dentaires





Organisation et répartition de la prise en charge des soins et actes dentaires

Conséquence :

égalité AMO/AMC sur la base de remboursement

+

AMC seul financeur sur les compléments d'honoraires

=

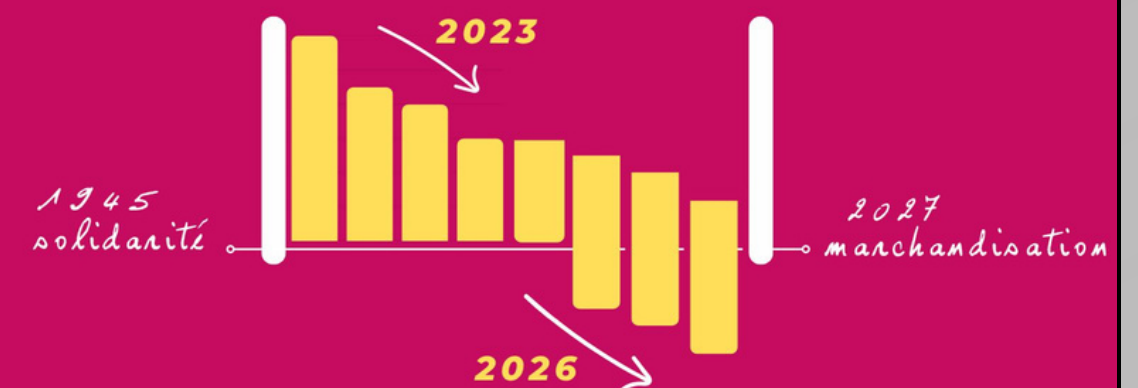
AMC acteur principal du financement des soins et actes dentaires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Baisse de la prise en charge de l'Assurance Maladie



un nouveau pas vers la financiarisation des soins dentaires





V 84

Les évolutions de la CCAM dentaire



En vigueur à compter du

31 juillet 2026



Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr





V84
En vigueur à compter du
**31 juillet
2026**

LA CCAM CHANGE

Les évolutions de la CCAM dentaire

INSCRIPTION DE NOUVEAUX ACTES

- Biopulpotomie d'une dent permanente
- Coiffe pédodontique
- Comblement thérapeutique
- Traitement restaurateur atraumatique

Nouvel
acte

Modification d'Acte

- Plan de libération occlusale
- Bridge

ACTE
MODIFIÉ



Dr Marie BRASSET
contact@ccam-codent.fr



Nouvel
acte

Biopulpotomie d'une dent permanente

Ce que dit la CCAM

07.02.02.06 Exérèse de la pulpe et du contenu canalaire de la dent

CODE	LIBELLÉ	AMO	RC	O	Code
HBFD 007 [F, U,9, N]	Exérèse de la pulpe camérale [Biopulpotomie] d'une dent permanente mature Indication: selon l'avis de la HAS en vigueur Facturation : ne peut être facturé dans le cas d'une pulpotomie transitoire	80 €		0	END

Points de vigilance



- Ne pas utiliser pour une pulpotomie transitoire ou si suivi par un acte endodontique
- Ne pas confondre Pulpotomie et Coiffage direct
- Vérifier les indications de la HAS avant facturation

A retenir



- Nouveau code HBFD007
- Acte opposable et remboursable
- Majorations Age 9 et N applicables
- Respecter les indications de la HAS



Le conseil CODENT

- Ajoutez systématiquement une traçabilité clinique et radiographique dans le dossier patient pour sécuriser la cotation.
- Noter les indications de l'acte dans le dossier patient
 - Réaliser une Radiographie pré-op et post -op

Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr

Fiche pratique CODENT – V 84 – 31,07,2026

Fiche 1 /V84

Critères de décision pour le choix d'une pulpotomie thérapeutique

	Pulpotomie thérapeutique (TPVP)	Traitement canalaire complet
Terrain à risque du patient (endocardite infectieuse, immunodépression...)	Absence d'un terrain à risque infectieux (notamment EI)*	Présence d'un terrain à risque infectieux (respect des indications d'antibioprophylaxie si réalisation)
Âge du patient et capacité régénératrice de la pulpe	Sujet jeune	Sujet plus âgé
Diagnostic pulpaire	- Pulpe saine - Pulpite réversible - Pulpite irréversible	- Pulpite réversible - Pulpite irréversible - Nécrose pulpaire(+/- LIPOE)
Contexte d'exposition pulpaire	- Exposition accidentelle - Exposition traumatique - Exposition lors d'un curetage carieux	- Exposition accidentelle - Exposition traumatique - Exposition lors d'un curetage carieux
Contexte per opératoire	Obtention de l'hémostase (≤ 5 minutes)	- Temps Hémostase > 5-10 minutes - Hémostase non obtenue
Facteurs intrinsèques	- Délabrement dentaire peu important, - Reconstitution unitaire	- Délabrement dentaire important, - nécessité Ancrage Radiculaire, - Dent future pilier de bridge
Décision en concertation avec le patient : Importance majeure de l'information		

* Voir les recommandations HAS 2024 concernant les précautions en cas de haut risque d'endocardite infectieuse.

Les recommandations actuelles privilégient les thérapeutiques les plus conservatrices lorsqu'elles sont compatibles avec la situation clinique.

→ **Préserver les tissus chaque fois que possible.**

Pulpotomie thérapeutique

INDICATIONS retenues

- Expositions pulpaire carieuses asymptomatiques ou associées à une pulpite réversible
- Pulpite réversible symptomatique sélectionnée, lorsque hémostase est obtenue dans un délai raisonnable (5 à 10 minutes)
- Expositions pulpaire traumatiques récentes sur dent vitale
- Situations où le coiffage pulpaire direct n'est pas réalisable du fait de la taille de l'effraction et du saignement



Contre indications retenues

- **Signes / Symptômes d'une nécrose pulpaire,**
- **Présence d'autres pathologie: atteinte parodontale , résorptions interne ou externe,**
- **Dent non reconstituable de façon étanche.**



À RETENIR

- **RIGUEUR du PROTOCOLE OPERATOIRE**
- **SELECTION des CAS**
- **information et SUIVI du patient**



Nouvel
acte

Coiffe pédodontique

Ce que dit la CCAM

07.02.03.02 Pose de couronne dentaire prothétique

CODE	LIBELLÉ	AMO	RC	O	Code
HBLD 757	Pose d'une coiffe pédontontique préformée sur une molaire temporaire Facturation : quelle que soit la technique (conventionnelle ou	150 €		O	SDE



Points de vigilance

- Uniquement pour molaire temporaire



A retenir

- Nouveau code HBLD757
- Tarif 150 €
- Acte opposable et remboursable



Le conseil CODENT

- Prévoir la Traçabilité
- Radiopreopératoire

Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr

Fiche pratique CODENT – V 8 – 31,07,2026

Fiche 2/V84

Nouvel
acte

Comblement thérapeutique

Ce que dit la CCAM

7.02.02.05 Restaurations des tissus durs de la dent

CODE	LIBELLÉ	AMO	RC	O ED	Code Reg.
HBBD 365	Comblement [scellement] thérapeutique d'une prémolaire ou une molaire permanente ou une molaire temporaire	NPC			SDE



Points de vigilance

- Se reporter à la note de chapitre : restauration des tissus durs ,
- Ne pas confondre avec le Scellement prophylactique



A retenir

- Nouveau code HBBD365
- Majorations Age 9 et N applicables
- Acte opposable et remboursable
- Concerne les prémolaires molaires permanentes ainsi que les Molaires temporaires



Le conseil CODENT

- Vérifier que indication correspond bien à un Scellement thérapeutique et non prophylactique
- Tracer les éléments cliniques justifiant l'indication dans le dossier patient (carie initiale , lésion non cavitaire,,,,)

Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr

Fiche pratique CODENT – V 84– 31,07,2026

Fiche 3/V84

Nouvel
acte

Traitement restaurateur atraumatique

Ce que dit la CCAM

7.02.02.05 Restaurations des tissus durs de la dent

CODE	LIBELLÉ	AMO	RC	O	Code
HBMD 130 (9,N)	Restauration d'une dent temporaire ou permanente sur 1 face ou plus par un ciment verre ionomère après éviction de la lésion carieuse par traitement restaurateur atraumatique [TRA] <i>HBQK061</i>	NPC			SDE



Points de vigilance

- Se reporter à la note de chapitre : restauration des tissus durs ,
- Le matériau obturation doit être un Ciment verre ionomère CVI
- Code unique quel que soit le nombre de faces restaurées



A retenir

- Nouveau code HBMD130
- Acte Non pris en charge par l'assurance maladie NPC
- Majorations Age 9 et N applicables
- Applicable aux dents temporaires et permanentes



Le conseil CODENT

- Photographier ou radiographier la lésion avant traitement si nécessaire
- Bien distinguer cette technique d'une restauration coronaire conventionnelle
- Documenter l'indication clinique dans le dossier patient

Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr

Fiche pratique CODENT – V 84 – 31,07,2026

Fiche 4/V84

ACTE
MODIFIÉ

Plan de libération occlusale

Ce que dit la CCAM

7.02.02.15 Correction de trouble occlusal

CODE	LIBELLÉ	AMO	R	O	Cod
HBLD 018	Pose d'un plan de libération occlusale On entend par plan de libération occlusale un dispositif rigide, réalisé sur mesure, recouvrant la totalité de l'arcade concernée, maxillaire ou mandibulaire, Ne relèvent pas de cet acte les orthèses réalisées en résine souple ou semi-rigide, Facturation : dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique globale des dysfonctions temporo-mandibulaires (DTM) ou du bruxisme • Est facturable pour une seule arcade, maxillaire ou mandibulaire • N'est facturable qu'une seule fois dans le cadre d'un même épisode algique	172,80 €	R C		AD M



Points de vigilance : Vérifier notamment

- Une seule Orthèse
- Orthèse en Résine rigide uniquement



A retenir

- Code inchangé HBLD018
- Acte opposable et remboursable si Résine rigide
- Facturation : une seule arcade maxillaire ou mandibulaire



Le conseil CODENT

- Prévoir une Fiche de Traçabilité de Orthèse
- Vérifier lors de la facturation que cela concerne un seul épisode thérapeutique

Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr

Fiche pratique CODENT – V 84 – 31,07,2026

Fiche 5/V84

ACTE
MODIFIÉ

Bridge Pontique

Ce que dit la CCAM

- **Bridge Pontique Zircon** : ajout des actes complémentaires

CODE	LIBELLÉ	AMO	RC	O	Code
HB LD 099	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramiques monolithiques zircon et 1 élément intermédiaire céramique monolithique zircon (HBMD479, HBMD433, HBMD072, HBMD087, HBMD689)	279.50	RC	ED pl	PF 0

- **Bridge Pontique Céramique** : Modification du libellé - suppression des actes complémentaires pilier et inter en métal ou céramométalliques

CODE	LIBELLÉ	AMO	RC	O	Code
		BR /€		ED	Regr
HB LD 426	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage Céramo-céramiques et/ou céramiques monolithiques hors zircon et 1 élément intermédiaire Céramo-céramique ou céramique monolithique hors zircon (HBMD490, HBMD342, HBMD082, HBMD479, HBMD433, HBMD072, HBMD081, HBMD087, HBMD776, HBMD689)	279.50	RC	ED	PFC

A retenir



- Code inchangé / Panier de soins inchangé
- Seul les libellés sont modifiés

Dr Marie BRASSET

contact@ccam-codent.fr

Fiche pratique CODENT – V 834– 31,07,2026

Fiche 6/V84

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CAFÉ CCAM EXCEPTIONNEL 4 AOÛT 2026

NOUVELLE VERSION DE LA CCAM (V84)
ET
AANNONCE DE L'ÉVOLUTION DU TICKET MODÉRATEUR.

